

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

planning familial Question écrite n° 130321

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'inquiétude des responsables des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles. Après l'annonce d'une baisse significative des crédits qui leur sont alloués, ces centres s'interrogent en effet sur leur possibilité de maintenir en l'état une activité initiée il y a désormais trente ans. Ils craignent que la diminution du financement ne mette en danger leur intervention globale auprès des femmes et des familles en difficulté qui n'ont jamais été aussi nombreuses qu'aujourd'hui. Il la prie de l'informer comment elle compte calmer leur inquiétude.

Texte de la réponse

Le soutien de l'État en direction du réseau national des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) est l'une des priorités du ministère des solidarités et de la cohésion sociale. Cela s'est traduit, en 2010, par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs calées sur les durées d'agrément, signe d'un partenariat renouvelé entre ces associations et l'État mais aussi, jusqu'à présent, par un soutien financier n'ayant pas varié depuis 2007 malgré les mesures d'économie budgétaire. Sur le plan budgétaire, l'engagement du ministère des solidarités et de la cohésion sociale en faveur de ce réseau se traduit, en 2012, par la volonté de ne pas fragiliser davantage les CIDFF dans un contexte où le programme 137 relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes a vu ses moyens diminuer de 5 % par rapport à la loi de finances initiale de 2011, à l'instar d'autres programmes de l'État. Cette diminution a eu un effet mécanique sur l'ensemble des crédits affectés aux actions ssoutenues au titre du projet annuel de performance (PAP) 137. En conséquence, les CIDFF sont confrontés, en 2012, à une baisse de leurs subventions à hauteur de 3,6 % pour leur mission d'information juridique et de 10,5 % pour les bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE). Ces diminutions ont été appliquées de manière uniforme entre l'ensemble des régions. Cependant, il a été décidé que la réserve de précaution à hauteur de 6 % sera portée sur d'autres actions du programme et non sur les crédits affectés aux CIDFF. De même, le ministère des solidarités et de la cohésion sociale sera attentif aux recommandations de l'inspection générale des affaires sociales qui permettront d'anticiper les difficultés des CIDFF et d'envisager les mesures d'efficience mobilisables dans la perspective d'une consolidation du réseau.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morange

Circonscription: Yvelines (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 130321

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE130321

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2225 Réponse publiée le : 27 mars 2012, page 2594